

# CULTIVONS ENSEMBLE

## Un Nord agréable à vivre!

*Entre qualité de vie et accueil touristique, la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris s'engage en faveur du développement durable, y compris pour les Jardins et facades privés.*

Une ville agréable à vivre et accueillante, l'est autant grâce aux actions menées par la municipalité qu'à la contribution des particuliers sur le domaine privé.

C'est pourquoi, la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris est en constante évolution pour une parfaite cohérence avec les attentes des citoyens d'aujourd'hui :

un environnement préservé, un cadre de vie accueillant et un lien social renforcé.

Le jury départemental s'est donc doté d'une grille d'évaluation, spécifique pour les maisons et balcons, dont les exigences sont plus vastes que le simple fleurissement, à l'instar de l'évaluation pour le label communal.



## ADAPTATION AU CONTEXTE



Pertinence du mode de plantation des végétaux (hors sol ou pleine terre) en fonction des contraintes du lieu (imperméabilisation totale ou partielle des surfaces, qualité du bâti ...).

Intégration des aménagements réalisés à l'environnement du lieu (contexte rural, urbain, histoire du lieu, architecture,...).



## CHOIX DE LA PALETTE

Types de végétaux utilisés (arbres, arbustes, vivaces, annuelles, grimpantes, ...).



Harmonie des couleurs et des volumes



Adaptation des végétaux aux contraintes naturelles du lieu (climat, sol, ...).

## LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Intégration du lieu au quartier à la ville, au paysage (absence de clôture, appropriation de la voie publique, plantation en pied de mur ou pas de porte,...).



Mise en valeur, transparence et simplicité des limites lorsqu'elles existent (haie basse et légère, muret aux interstices plantés, grimpantes sur clôture ou façade, ...)

## MODE D'ENTRETIEN



Utilisation de techniques de gestion durable de l'espace :  
Utilisation de paillage  
Taille des arbres et arbustes  
Compostage des déchets verts  
Utilisation de techniques alternatives aux pesticides  
Récupération de l'eau de pluie  
Différenciation des hauteurs des tontes...

## PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

Création d'aménagements (nichoirs, hôtels à insectes, amas de bois mort, point d'eau, haies diversifiées...)  
Gestion extensive de certaines zones.



## QUALITE DU BÂTI



Entretien et rénovation des façades ainsi que du petit bâti.

Préservation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire (fontaines, calvaires, puits...) présent sur la propriété.

Harmonie du bâti avec son contexte (jardin, quartier...).

Si vous avez une maison, un balcon, un commerce, une ferme ou que vous embellissez un espace commun et que vous souhaitez vous inscrire au niveau départemental, vous devez impérativement faire acte de candidature auprès de votre mairie.

Pour cela, il sera nécessaire de lui fournir au moins trois photographies de vos réalisations et les éléments nécessaires à la bonne compréhension de votre démarche afin que celle-ci puisse compléter un dossier d'inscription qui servira à l'évaluation des critères difficilement visible de la rue, tels que la gestion environnementale.

Votre mairie sélectionnera les trois meilleures candidatures et fera parvenir tous les éléments au jury départemental avant le 10 juin. Ce dernier visitera les candidats correspondant le mieux aux critères pendant l'été et établira à partir de ces visites le palmarès départemental.

Les recommandations du jury sont sur : <https://www.tourismepro-nordpasdecals.fr/>

- rubrique « réseaux et marques »
- « Villes et Villages Fleuris »
- « équipements touristiques et candidats particuliers ».

